

## Les Lundis de christologie

La thématique que nous aimerions traiter concerne la relation entre le Fils et l'Esprit Saint au sein de la trinité. Nous avons déjà mené une réflexion sur la relation entre le Fils et le Père. Notons qu'au niveau de la trinité la seule source d'où proviennent les deux autres Personnes de la trinité est le Père. Le Fils en tant que Fils est engendré du Père. L'Esprit procède du Père mais n'est pas le fils du Père. Concernant le Fils et le Père, au concile de Constantinople en l'an 381, l'Eglise enseigna que l'Esprit procède du Père. C'est de là que vient l'expression : Il procède du Père. Mais notons que déjà à cette époque dans les réflexions théologiques on retrouvait deux doctrines : « L'Esprit procède du Père » et d'un autre côté : « L'Esprit qui procède du Père et du Fils ». Il est important de relever qu'en 381, si l'Eglise a mis surtout en évidence l'expression : « Il procède du Père » c'est pour mettre en exergue la divinité de l'Esprit et son égalité au Père face à tous ceux qui niaient cette réalité.

A partir du VIIème siècle au troisième concile de Tolède en Espagne, l'Expression « Il procède du Père et du Fils » sera officiellement utilisée face aux ariens qui niaient la divinité du Fils. Et au VIIIème siècle dans le royaume des Francs c'est cette confession de foi qui sera maintenue. A Rome c'est à partir du XIème siècle que l'expression : « Il procède du Père et du Fils » a été adoptée et devenue plus tard la doctrine de l'Eglise. Que signifie : Il procède du Père et du Fils ? L'Eglise catholique latine est la seule qui emploie l'expression : « Il procède du Père et du Fils » dans le Credo de Nicée Constantinople. Les Orthodoxes et Orientaux ont gardé : « Il procède du Père ». L'Eglise catholique accepte et enseigne que le Père est la source unique de l'Esprit. Cependant étant donné qu'entre les Personnes de la trinité, il y a une communion, le Fils n'est donc pas isolé, Il participe de manière directe ou indirecte à tout ce que fait le Père. Si nous gardons cette logique, nous pouvons affirmer qu'au nom de la communion et de la communication entre les Personnes divines l'expression : « Il procède du Père et du Fils » est légitime. Les orientaux et orthodoxes comprennent l'expression catholique comme une manière d'affirmer que l'Esprit a deux origines : Le Père et le Fils. Donc pour eux, les catholiques latins font du Fils un Père de l'Esprit.

Au niveau des réflexions, il faut dire que les théologiens des deux camps sont arrivés au résultat suivant : les deux expressions sont légitimes et complémentaires. Les latins ne s'opposent pas au Credo de toute l'Eglise en disant : « Il procède du Père et du Fils ». Et au cours des rencontres entre catholiques latins et orientaux l'on récite le Credo en disant : « Il procède du Père ». Jean Paul II l'a fait lors d'une rencontre avec les orthodoxes.